

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## Séance du 11 mars 2025

> **Pôle de Buchy** > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **15**

Pouvoirs : **5**

Absents : **10**

Nombre de votants : **20**

Numéro  
**B2025-03-11-011**

Point de l'ordre du jour  
**2**

Objet  
**Protection de  
l'environnement – Marché  
de collecte des déchets  
ménagers et assimilés –  
Attribution.**

Date de convocation  
**03 mars 2025**

Affichage de la convocation  
**03 mars 2025**

Rapporteur  
**Monsieur CARPENTIER**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, se sont réunis à la salle Michel Benoist du Pôle de Buchy, Monsieur Paul LESELLIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, jusqu'à l'arrivée de Monsieur Éric HERBET, Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Jacques BOUTET** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. VALLEE Serge, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, M. CAJOT Norbert, M. LEMETAIS Dany, M. LEGER Bruno, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. LESELLIER Paul, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François.

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. NAVE Alain a donné pouvoir à M. DELNOTT François,  
Mme THIERRY Nathalie a donné pouvoir à Mme FOURNEAUX Béatrice ;  
M. GOSSE Emmanuel a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre ;  
M. SAGOT Pascal a donné pouvoir à M. LESELLIER Paul ;  
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno.

### Membre absents excusés :

M. ALIX Dominique, M. OCTAU Nicolas, M. BRUNET Bernard, M. AGUADO Anthony, M. HERBET Éric.

Monsieur le Vice-Président Paul LESELLIER cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement, qui rappelle que, par délibération du Conseil Communautaire n°2024-06-17-064 en date du 17 juin 2024, les modalités générales d'organisation de la collecte en porte à porte ont été adoptées.

Après validation des Dossiers de Consultation, une procédure d'appel d'offres ouvert, de niveau européen, a été lancée, avec une date limite de remise des plis, fixée au 27 Novembre 2024. Après analyse par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, la société « Ecosphère », la Commission d'Appel d'Offres de la CCICV s'est réunie le 28 Février 2025 afin d'attribuer, conformément au rapport, les marchés de la manière suivante :

- Lot n°1 (Sans PSE) : collecte en porte à porte des ordures ménagères et assimilées et des déchets recyclables : Attribution à l'entreprise : - SEPUR - ZA DU PONT-CAILLOUX – ROUTE DES NOURRICES – 78850 THIVERVAL GRIGNON, pour un montant de 1 862 190,40 € HT/an, pour une tranche ferme de 5 ans et reconductible tacitement deux (2) fois une (1) année (soit une durée totale maximale de sept (7) ans).
- Lot n°2 : collecte en points d'apport volontaire du verre : Attribution à l'entreprise : - MINERIS SAS - 37 rue PAUL SAIN – CS 40100 – 84918 AVIGNON, pour un montant de 119 355,00 € HT/an, pour une tranche ferme de 5 ans et reconductible tacitement deux (2) fois une (1) année (soit une durée totale maximale de sept (7) ans).

**Vu :**

- ✓ L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ La délibération 2024-06-17-064 relative aux modalités de collecte du présent marché en date du 17 juin 2024 ;
- ✓ Les rapports d'analyse des offres des lots 1 et 2 ;

## Délibération

Après avoir pris connaissance du rapport du Vice-Président, le Bureau Communautaire à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer les marchés correspondants à intervenir avec les entreprises ;
  - ✓ Lot n°1 : collecte en porte à porte des ordures ménagères et assimilées et des déchets recyclables : Attribution à l'entreprise : **SEPUR** - ZA DU PONT-CAILLOUX – ROUTE DES NOURRICES – 78850 THIVERVAL GRIGNON pour un montant de 1 862 190,40 € HT/an, pour une tranche ferme de 5 ans et reconductible tacitement deux (2) fois une (1) année (soit une durée totale maximale de sept (7) ans).
  - ✓ Lot n°2 : collecte en points d'apport volontaire du verre : Attribution à l'entreprise : **MINERIS SAS** – 37 rue PAUL SAIN – CS 40100 – 84918 AVIGNON – pour un montant de 119 355,00 € HT/an, pour une tranche ferme de 5 ans et reconductible tacitement deux (2) fois une (1) année (soit une durée totale maximale de sept (7) ans).
- De procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes au compte 611 – section de fonctionnement du BP 2025.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	20
Suffrages exprimés	20
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	11
Votes pour	20
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la CCICV,

  
Eric HERBET

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin  
Siège Social  
252 Route de Rouen  
76750 BUCHY

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
de la CCICV

  
Paul LESELLIER

Le Secrétaire de séance

  
Jean-Jacques BOUTET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20250311-B2025-03-11-011-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2025  
Date de réception préfecture : 14/03/2025